

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 23 octobre 2025 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 23 octobre 2025 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 25 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20251001

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025.

Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 25
Nombre de votants : 25
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 25

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 25

☒ *à l'unanimité des suffrages exprimés*
☐ *à la majorité des suffrages exprimés*

Transmis au Rectorat le 24/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Document soumis à la délibération du conseil d'administration du 23 octobre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

12 JUIN 2025

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :
Jeudi 12 juin 2025, à 13 heures,
sous la Présidence de Madame Christine GOCHARD,
dans les locaux de Grenoble INP – UGA et en visioconférence,
46 avenue Félix Viallet à Grenoble

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

Marie-Laurence CARON, Étienne GHEERAERT

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Marion DOHEN, David EON, Oliwia KURTYKA, Stéphane MANCINI, Nicolas RUTY

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

Patrick GUILLOU, Nancy IACONO-NOUXET, Antoine LE GRAND

Étudiants (collège D)

Romane DUBOIS, Victor PRELY, Élise VIRICEL

Personnalités extérieures

Pascale BAYLE-GUILLEMAUD, Jacques GOUDET, Jacqueline MADRENNES

Personnalités qualifiées

Christophe BEGUINET, Pierre-Alexandre FUHRMANN, Christine GOCHARD, Pascal MIOCHE,
Emmanuelle PERRET, Laurent RUBALDO, Valérie THEROND

Autres membres de droit

Vivien QUEMA, Jean-François FRASES, Hubert HEMART

Invités

Oum-EI-Kheir AKTOUF, Léa BALDET, Christine BOUT DE L'AN, Alexa CHEVALLET, Céline DARIE,
Mnacho ECHENIM, Geoffroy ENJOLRAS, Cécile GROS, Hervé GUIOL, Lynda HATHAT, Emmanuel
MAÎTRE, Laëtitia MARTY, Eduardo MENDES, Bastien MICHEL, Frédéric NOËL, Ioannis PARISSIS,
Emmanuel PASTUREL, Thierry PERES, S. PIGNARD, Bernard PINEAUX, Sophie PRIMA, Philippe
PROTIN, Delphine RIU, Tina SAILLARD, Robin SIGAUD, Alain SCORDEL, Anne VILCOT, Isabella
ZIN-TOMASINO

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

Laurent DAVOUST, Laurent LEFEVRE, Thomas REVERDY

Étudiants (collège D)

Emmanuelle GIRARD, Romane GUEDON, Rémi MUSTIERE, Syméon TAUPIAC

Personnalités qualifiées

Alexandre BARRE, Géraldine EYRAUD, Isabelle MARGAIN, Aimeric MOUGEOT,
Serge PERUCCIO

Membres de droit

Yassine LAKHNECH

SOMMAIRE

1. Actualités & procès-verbal	5
a. Approbation procès-verbal séance du 13 mars 2025 (<i>délibération</i>)	5
b. Actualités Grenoble INP – UGA (<i>information</i>)	5
2. Stratégie et gouvernance.....	6
a. Consolidation des comptes 2024 (<i>délibération</i>).....	6
b. Point sur la trajectoire de retour à l'équilibre (<i>information</i>)	7
c. Budget rectificatif n° 1 (<i>délibération</i>).....	11
d. Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026 (<i>information</i>)	14
e. Rapport annuel de performance (RAP) 2024 (<i>délibération</i>)	17
f. Conseil des transitions – Proposition de nouvelles actions (<i>délibération</i>)	18
3. Formation, recherche, valorisation	22
a. Accréditations CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) – Note d'orientation stratégique de l'établissement (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	22
b. Politique d'innovation : projets de fin d'études recherche en entreprise (PFE) (<i>présenté en CS, en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	25
c. Calendrier pédagogique 2025/2026 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
d. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation (Frais de candidature, droits d'inscription, exonérations, remboursements) (<i>présenté en</i> <i>CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
e. Soutenabilité des formations par apprentissage : demande de prise en charge partielle du reste à charge par les entreprises (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	25
f. Règlement-cadre des études et des examens du cycle ingénieur et du cycle ingénieur en alternance 2025/2026 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération</i> <i>simplifiée</i>)	27
g. Règlement-cadre des études et des examens du cycle master 2025/2026 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
h. Evolution de la charte ENGAGE (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération</i> <i>simplifiée</i>) 27	
i. Règlement intérieur des stagiaires et apprentis du Département formation professionnelle (DFP) (<i>présenté en CEVU, en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i> <i>simplifiée</i>)	27
j. Modification de l'intitulé du master Génie civil parcours international Hydraulics and Civil Engineering (HCE) de Grenoble INP – Ense3, UGA (<i>présenté en</i> <i>CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
k. Modification de l'intitulé du master Sciences et Génie des Matériaux parcours Bioraffinerie et biomatériaux de Grenoble INP – Pagora, UGA (<i>présenté en</i> <i>CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
l. Modification de l'intitulé du master Management de l'innovation de Grenoble IAE – INP, UGA (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
4. Affaires financières	27
a. Don en nature de la société Schneider à l'école Grenoble INP – Ense3, UGA (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
b. Prise de participation au capital de la SAS SuperGrid Institute 2025 pour 2024 (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27

c. Marché relatif à l'acquisition d'un microscope double faisceau MEB-FIB et ses accessoires (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
d. Admission en non-valeur (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
e. Sorties de biens immobilisés de l'inventaire (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
5. Ressources humaines	28
a. Schéma directeur des ressources humaines (SDRH) 2025/2030 (<i>présenté en CSA</i>) (<i>délibération</i>)	28
b. Schéma directeur pluriannuel handicap (SDPH) 2025/2030 (<i>présenté en CEVU et en CSA</i>) (<i>délibération</i>)	29
c. Plan d'Actions relatif à l'Egalité hommes-femmes 2025/208 (PAE) (<i>présenté en CEVU et en CSA</i>) (<i>délibération</i>)	31
d. Plan de mobilité durable (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	32
e. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) C2 – Ajustement du référentiel des fonctions 2025/2026 (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	32
f. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) C3 – Validation des critères et du quota (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	32
g. Mise à jour du dispositif de modulation des heures de services d'enseignement (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	32
h. Nouvelle grille de rémunération des contractuels de recherche (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	32
i. Dispositif prime de résultat – Campagne 2025 (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	32
j. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Evolution de la délibération (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	32
6. Affaires réglementaires	33
a. Délégation d'attributions du Conseil d'administration à l'administrateur général (<i>délibération</i>)	33
b. Installation de la Commission homologation systèmes d'information (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	34
c. Règlement intérieur de Grenoble INP – Pagora, UGA – Mise à jour (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	34
7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (<i>présenté en CP</i>) (<i>pour information</i>)	34
8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (<i>tour de table</i>)	34

La séance est ouverte à 13 heures. Le quorum préconisé par le règlement intérieur était atteint lorsque le conseil a procédé aux délibérations.

Christine GOCHARD

Trois pouvoirs nominatifs m'ont été adressés pour ce Conseil d'administration :

- Emmanuelle GIRARD donne pouvoir à Victor PRELY ;
- Alexandre BARRE donne pouvoir à Christine GOCHARD ;
- Isabelle MARGAIN donne pouvoir à Christophe BEGUINET.

Un pouvoir est à attribuer, celui de Serge PERUCCIO. Pascal MIOCHE, acceptez-vous ce pouvoir ?

Pascal MIOCHE

Oui.

Un document de présentation est projeté en séance.

1. Actualités & procès-verbal

a. Approbation procès-verbal séance du 13 mars 2025 (délibération)

Le projet de procès-verbal du 13 mars 2025 n'appelle pas de commentaire.

Délibération portée au vote

« Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Actualités Grenoble INP – UGA (information)

Patrick GUILLOU

Concernant le vote des délibérations simplifiées, la partie n° 4 porte sur les exonérations, alors que ce point n'apparaît pas spécifiquement dans l'ordre du jour.

Alexa CHEVALLET

Les exonérations ont été incluses dans la délibération sur la politique tarifaire.

Vivien QUEMA

Nous avons échangé brièvement lors d'un Conseil d'administration précédent sur le sujet d'une subvention non octroyée par la Fondation concernant l'expédition Exocet. Je m'étais engagé à faire la lumière sur cette décision de la Fondation et à vérifier le droit à ce sujet. Force est de constater que cette décision pourrait être jugée discriminatoire, car elle se base sur l'opinion de l'un des porteurs du projet, exprimée au travers d'une pétition, et pas uniquement sur le projet en lui-même.

Nous avons communiqué cette information au directeur de la Fondation et regardons dans quelle mesure la Fondation est en mesure de réparer ce préjudice. Je vous présente mes excuses, au nom de l'établissement, pour cette erreur.

Nous avons inauguré la maison du quantique, lieu symbolique pour la recherche sur le quantique. L'ordinateur quantique n'est pas encore là, mais il arrivera prochainement, et Grenoble est une place-forte des recherches dans ce domaine, auxquelles Grenoble INP – UGA est fière de contribuer.

Grenoble INP – UGA a fait son retour dans le classement INPI des plus grands déposants de brevets.

La Fondation de Grenoble INP a un nouveau président, en la personne de Serge Autuori, qui succède à Nicolas Leterrier, que nous remercions pour ces longues années au service de la Fondation.

L'incubateur InoPulse, voté lors d'un Conseil d'administration précédent, a été créé. Son site web est opérationnel et l'incubateur commence à opérer.

Le kick off d'un nouveau projet Compétences et Métiers d'Avenir (CMA), qui porte sur le domaine spatial, a eu lieu à Toulouse le 27 mai dernier.

Nos étudiants sportifs ont récolté une belle série de médailles aux championnats de France universitaires et contribuent activement au rayonnement de l'établissement.

La soirée Musisciences s'est tenue le 23 avril dernier dans les locaux du conservatoire de Grenoble. L'établissement est fier de la mobilisation de ses étudiants dans ce spectacle, qu'ils réalisent intégralement.

2. Stratégie et gouvernance

a. Consolidation des comptes 2024 (*délibération*)

Hubert HEMART

Les comptes consolidés de Grenoble INP - UGA et des entités IESA et INP Invest sont regroupés par un cabinet spécialisé, sous le contrôle des commissaires aux comptes. Deux types de corrections sont habituellement apportés : le retrait des factures inter-entités et le retraitement de certains montants, en raison de modalités différentes de fonctionnement. La gestion des contrats de recherche, par exemple, est effectuée à l'avancement à Grenoble INP – UGA, alors que les recettes, au sein de la filiale, ne sont comptabilisées qu'à la fin du contrat de recherche (gestion à l'achèvement). Les retraitements visent à harmoniser les modalités des entités avec celles de l'entité consolidante.

Le nouveau compte financier correspond à celui d'une entité théorique composée de ces trois entités. Son résultat net est déficitaire de 3 744 352 euros, alors que celui de Grenoble INP – UGA seule était déficitaire de 3 391 111 euros.

La loi LRU a non seulement rendu obligatoire la présentation de comptes certifiés, mais également l'élargissement de ces comptes aux entités dans lesquelles

l'établissement a des engagements significatifs et/ou un pourcentage de participation important.

Christine GOCHARD

Le dossier n'a pas fait l'objet de remarques en Commission permanente. En l'absence de questions du Conseil d'administration, je vous propose de procéder à la délibération.

Délibération portée au vote

« Après avoir entendu le rapport de l'agent comptable sur la consolidation des comptes et la lecture de l'avis des commissaires aux comptes, le conseil d'administration approuve la consolidation des comptes 2024 de Grenoble INP – UGA. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Point sur la trajectoire de retour à l'équilibre (information)

Vivien QUEMA

L'établissement est aujourd'hui sur le chemin du retour à l'équilibre et suit la feuille de route votée dans cette instance. Concernant les mesures conjoncturelles de réduction de la dépense, qui visent à gérer la trésorerie pendant le temps nécessaire à la montée en puissance des mesures structurelles, le non-remplacement immédiat des enseignants-chercheurs, remplacés par des ATER, sera effectif à partir de septembre 2025, avec un effet en année pleine en 2026.

La diminution des exonérations de droits d'inscription est déjà en place et sera poursuivie en 2026.

La suppression totale de la cohorte 2025 des contrats doctoraux et sa diminution en 2026 prendra effet en septembre 2025 et aura un effet en année pleine en 2026.

La réduction drastique des investissements a conduit à les limiter aux coups partis (immobilier) et aux opérations de sécurité ou de maintien de services essentiels. Cette mesure est déjà effective et sera poursuivie en 2026.

La réduction du montant de la prime RIPEC C3 a été annulée, ce qui réduit les mesures d'économie de 64 000 euros. Le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs possède trois composantes, la C1, que tous les enseignants-chercheurs perçoivent, la C2, versée aux enseignants-chercheurs qui occupent une fonction prédéfinie (direction des écoles, direction des études, présidence de l'établissement, etc.) et la C3, octroyée au mérite au regard des activités de recherche et/ou d'enseignement.

Les mesures structurelles viennent compléter le plan de transformation de l'administration, engagé avant la demande du rectorat de bâtir un CRE, dont l'unique objectif est d'améliorer la qualité de vie au travail des personnels. La première concerne le non-remplacement de départs IATS permanents, avec un objectif de 26 suppressions de postes IATS d'ici à la fin 2025, sachant que leur lissage sur

l'année, au fil des départs, vient diminuer de moitié l'économie attendue sur l'année 2025. Le nombre de suppressions pourra varier en fonction des postes supprimés, l'objectif annoncé au ministère étant un objectif en euros et non en nombre de postes. La commission chargée de cette mesure a mis en place un système de gel des postes réversible, qui permet de dégeler un poste si un poste plus prioritaire venait à pouvoir être gelé.

La diminution de 15 % des heures complémentaires et des vacations prendra effet à partir de septembre.

La réduction des dépenses de fonctionnement est conforme à la dynamique habituelle de début d'année, avec un point d'attention sur la fin de l'année qui concentre généralement la majeure partie des dépenses.

La diminution de la surface patrimoniale exploitée est attendue à hauteur de 15 %, avec une première étape de 5 % en 2026.

La hausse des recettes issues de l'alternance et de la formation continue devrait être sensible fin 2025, mais être pleinement effective sur 2026 seulement.

La cible globale de 2025 est maintenue et toute économie prévue et non réalisée devra être compensée. L'établissement doit poursuivre ses efforts afin de retrouver sa pleine capacité d'action le plus rapidement possible.

Eduardo Mendes, ancien directeur de Grenoble INP – Esisar, UGA, a été nommé vice-président en charge de l'appui au pilotage, dans tous les champs de l'établissement (finance, formation, recherche, relations internationales, etc.). Sa première mission sera d'établir des indicateurs et des outils permettant de mieux gérer le fonctionnement de l'établissement et d'argumenter les décisions politiques que Grenoble INP – UGA aura à prendre. Ces tableaux de pilotage seront régulièrement présentés en conseil d'administration.

Compte tenu de la situation de l'établissement, la priorité portera sur le pilotage des finances.

Valérie THEROND

Je ne sais pas si la fonction acceptée par Eduardo Mendes est habituelle dans le milieu universitaire, mais elle est très proche de fonctions que l'on retrouve dans le privé.

Vivien QUEMA

Ce fonctionnement existe également au sein des universités, mais il est perfectible et pourrait tout à fait s'inspirer du secteur privé. Tous les outils et moyens susceptibles de participer au bon pilotage de l'établissement sont à prendre.

Romane DUBOIS

Pouvez-vous préciser le nombre de personnes concernées par la diminution des exonérations de droits d'inscription et le montant de l'économie attendue ? Avez-vous estimé l'effet de cette mesure sur la diversité sociale des étudiants de l'établissement ?

Vivien QUEMA

L'économie attendue s'élève autour de 400 000 euros, sachant que le montant total des exonérations de droits d'inscription s'élève à 6 millions d'euros. Cette économie sera cependant compensée par la mise en place d'autres mesures. Nous pourrions proposer un bilan en septembre, mais il est clair que cette suppression se fait au détriment des étudiants, de même que le remplacement des enseignants-chercheurs par des ATER. Ces mesures dégradent temporairement la capacité d'action de l'établissement, d'où la nécessité de revenir le plus rapidement possible à un fonctionnement normal.

La question des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur est aujourd'hui posée. La ministre, Elisabeth Borne, a annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation pour les universités, mais la situation des écoles d'ingénieur est tout autre et ces dernières sont encouragées à réfléchir à une nouvelle tarification qui pourrait être mise en œuvre en septembre 2026. Nous mènerons cette discussion au sein de Grenoble INP – UGA, sachant que la modulation des tarifs avait été inscrite dans le CRE, mais avait été retoquée, le ministère considérant qu'elle ne pouvait y figurer car elle ne relevait pas uniquement de l'établissement.

L'établissement s'attachera néanmoins, malgré la hausse des droits d'inscription, à maintenir un taux de boursiers équivalent, voire supérieur, au taux actuel. Nous tenons en effet à la vocation sociale de l'établissement, qui doit être un reflet le plus fidèle possible de la société. J'en veux pour exemple le projet IngéPLUS, porté par Grenoble INP – UGA pour l'ensemble des INP, qui ouvre les portes de nos écoles d'ingénieur à des étudiants issus de BTS et qui sera poursuivi, voire amplifié. La modulation des droits d'inscription répondra à la nécessité d'élargir l'assiette de financement de l'enseignement supérieur tout en continuant à soutenir les classes sociales les plus défavorisées et éloignées des écoles d'ingénieur, qui doivent continuer à accéder gratuitement à nos enseignements.

Jacqueline MADRENNES

Ma préoccupation concernait également les indicateurs sociaux, que nous suivrons attentivement. Je m'interroge par ailleurs sur le coût d'une inscription pour un étudiant. Combien un étudiant qui était exonéré devra-t-il payer demain ?

Vivien QUEMA

Les droits d'inscription à Grenoble INP – UGA s'élèvent à 670 euros. Ces frais sont nationaux et fixés par l'Etat pour les diplômes universitaires (master et IAE). Ils peuvent en revanche être modifiés pour les écoles d'ingénieur par les conseils d'administration de chaque école.

Des voix s'élèvent d'ailleurs au sein des écoles, de la part des élèves comme des personnels, sur la nécessité de mettre en place ces modulations de droits d'inscription, de manière à équilibrer les finances des établissements sans renier leur vocation sociale.

Romane DUBOIS

Quel est le nombre de personnes affectées par la suppression des exonérations de droits d'inscription ?

Isabella ZIN TOMASINO

La prévision est difficile, car de nouveaux critères sont à prendre en compte pour accorder une exonération de droits d'inscription. Par ailleurs, ces critères peuvent donner lieu à une exonération totale ou partielle.

Les étudiants de dernière année ne seront plus exonérés, car ils réalisent tous un stage rémunéré. Les exonérations concerneront prioritairement les premiers cycles, et notamment les nouveaux arrivants.

Romane DUBOIS

Votre volonté de maintenir le taux d'étudiants boursiers n'entre-t-elle pas en contradiction avec cette décision de supprimer une partie des exonérations de droits d'inscription ?

Vivien QUEMA

Non, car les exonérations sont consenties par l'établissement pour des étudiants non boursiers.

Antoine LE GRAND

Avez-vous identifié le ou les bâtiments qui permettront d'atteindre l'objectif d'une diminution de 5 % de la surface patrimoniale exploitée ?

Vivien QUEMA

Non, pas encore.

Antoine LE GRAND

La diminution de 15 % des heures de vacation a-t-elle été prise en compte dans les maquettes pédagogiques des écoles ?

Vivien QUEMA

Oui. Les maquettes pédagogiques comporteront une diminution des heures de vacation, probablement comprise entre quelques pourcents et 15 %, qui constituent un maximum. Comme pour les exonérations de droits d'inscription, un bilan pourra être présenté en septembre.

Antoine LE GRAND

Il est à craindre que la diminution des heures de vacation n'ait d'effet qu'à partir de janvier 2026 compte tenu du paiement décalé dont elles font l'objet.

Vivien QUEMA

Nous avons pris en compte ce paiement décalé dans l'effet de la mesure.

Stéphane MANCINI

Notre position au sujet des droits d'inscription a déjà été partagée et débattue en conseil d'administration, mais je tenais à rappeler que nous ne sommes pas favorables à un alignement des pratiques de l'établissement avec la position nationale. Par ailleurs, il est étrange de diminuer les exonérations de droits

d'inscription et de mettre en place en parallèle des mesures compensatoires, qui ne pourront probablement pas induire le même effet.

Vivien QUEMA

Il est au contraire extrêmement fréquent, en France, de moduler les droits d'inscription ou les coûts de nombreux services et activités en fonction du quotient familial (conservatoire, cantine, centre de loisirs, etc.).

Christine GOCHARD

Ce sujet qui intéresse au plus haut point les administrateurs fera l'objet d'une construction concertée et sera abordé en septembre.

c. Budget rectificatif n° 1 (délibération)

Geoffroy ENJOLRAS

La construction de ce budget rectificatif n° 1 (BR1) a suivi les principes suivants. Un budget rectificatif doit être très technique et ne pas constituer un second budget initial. Aucune nouvelle dépense nette ne peut être acceptée, sauf cas de force majeure. Si une nouvelle dépense apparaît, elle doit être compensée par une nouvelle recette ou par la baisse d'un autre poste de dépense. En revanche, les dépenses peuvent être réduites et des déprogrammations peuvent être réalisées. De même, la fongibilité est autorisée.

Des informations régulières ont été assurées auprès du directoire et des vice-présidences Finances. Le budget rectificatif a été consolidé mi-mai.

Le principal élément consiste en la compensation de la hausse du CAS Pensions, à hauteur de 1,4 million d'euros, par l'Etat, qui n'était pas financée dans le budget initial. D'autres éléments ont été modifiés : les contrats ont été mis à jour à la suite de révisions et de non-reports, et des bascules ont été opérées, à la marge, entre les lignes fonctionnement et masse salariale. La différence entre le budget rectificatif et le budget initial n'est pas significative, mais elle consiste en une légère amélioration du déficit.

Alain SCORDEL

Le déficit du budget initial, de 5,5 millions d'euros, est en effet réduit à 4,1 millions d'euros sur le budget rectificatif. Les principales modifications sont les suivantes :

- régulation du budget initial, avec une augmentation des dépenses de fonctionnement de 200 000 euros ;
- augmentation de la masse salariale, pour 300 000 euros ;
- amélioration de 700 000 euros des amortissements/neutralisations ;
- inscription au budget de 900 000 euros de recettes supplémentaires ;
- variation positive de 250 000 euros liés au patrimoine (déprogrammation de dépenses de fluides) ;
- soit une variation positive totale de 1,4 million d'euros.

Le décret de 2024 a changé les critères de soutenabilité d'un établissement supérieur, qui regroupent désormais trois ratios, le fonds de roulement en nombre de jours, la trésorerie en nombre de jours et le poids des charges de personnel.

Le fonds de roulement, qui représentait 6 jours de fonctionnement dans le budget initial, est passé à 9 jours dans le BR1. En revanche, la trésorerie s'est dégradée de 37 jours à 6 jours. Le poids des charges de personnel a été légèrement amélioré, de 73,67 % à 72,80 %, sachant qu'il était déjà inférieur au seuil d'alerte.

Geoffroy ENJOLRAS

Le BR1 a également mis à jour les dotations aux amortissements et quotes-parts de résultat, intégré des recettes supplémentaires et déprogrammé des dépenses relatives aux fluides, pour 250 000 euros, afin de tenir compte de la baisse des cours de l'énergie.

Le rectorat a émis un avis réservé dans la mesure où le budget rectificatif n'est toujours pas soutenable, mais engage l'établissement dans la voie d'un retour à l'équilibre, avec une amélioration progressive des indicateurs.

Le BR1 a été présenté en Commission permanente le 28 mai dernier. Des réponses ont été apportées en séance aux remarques formulées par les membres de cette instance.

Stéphane MANCINI

Nous connaissons bien les difficultés financières de l'établissement, dont une partie est due à l'Etat qui assigne des missions qu'il ne finance pas et impose des augmentations qu'il ne compense pas.

Depuis trois ans, le solde budgétaire est négatif de 20 millions d'euros par an. Le déficit atteint lui 4 millions d'euros, car une partie des dépenses sont des investissements et sont réintégrées dans le résultat patrimonial.

En décembre 2024, le réel 2023 faisait état de 101 jours de trésorerie, soit 34 millions d'euros. La trésorerie est aujourd'hui de 3 millions d'euros, soit 6 jours de fonctionnement. Comment la trésorerie peut-elle diminuer de 30 millions d'euros alors que le résultat n'est négatif que de 4 millions d'euros ?

Le CRE s'attache à réduire le budget de l'établissement, mais de 6 millions d'euros seulement alors que le solde négatif est de 20 millions d'euros. Où les 14 millions d'euros manquants seront-ils trouvés ?

Dans le budget rectificatif, la trésorerie des projets fléchés, qui sont censés ne pas impacter le budget de l'établissement, est négative de 192 000 euros. Ce sont plus de 7 millions d'euros par an qui sont perdus chaque année du fait de ces projets fléchés. Des masses financières bien supérieures au budget de l'établissement et très volatiles viennent nous mettre en grande difficulté.

Vivien QUEMA

La ponction opérée avec l'autorisation du rectorat sur le fonds de roulement correspond au résultat négatif, calculé hors investissement. Le fonds de roulement est également amputé des investissements réalisés par l'établissement, dont les

amortissements se retrouvent dans le compte de résultat. Les pertes de l'établissement sont bien uniquement constituées du résultat de fin d'année, qui était négatif de 3,1 millions d'euros en 2024.

Concernant les projets, ils ont un impact neutre sur le résultat si les encaissements sont égaux aux dépenses. Les investissements réalisés sur projets n'ont pas d'impact sur le compte de résultat, car ils ne sont pas amortis puisqu'ils sont liés au projet et n'ont pas vocation à être renouvelés.

En revanche, les projets impactent la trésorerie, car les établissements jouent le rôle de banque et permettent aux projets d'engager des dépenses avant que les encaissements aient eu lieu. A l'inverse, les encaissements peuvent survenir au début du projet et augmentent artificiellement la trésorerie, qui sera dépensée progressivement au fil du projet.

La trésorerie fluctue également en fonction de l'encaissement ou non des droits d'inscription, et du paiement des salaires, que l'établissement reçoit tous les trois mois. En revanche, il est impossible de procéder à des paiements si la trésorerie est nulle, d'où l'alerte lorsqu'elle est inférieure à 30 jours de fonctionnement.

Alain SCORDEL

Je précise, contrairement à l'affirmation de Stéphane Mancini, que les recettes fléchées par l'établissement, qui concernent les projets à fort enjeu tels que le RIFSEEP, les CMA, l>IDEX et certaines opérations patrimoniales importantes, ont un impact sur le budget de l'établissement. Ils sont certes à l'équilibre, mais les fluctuations peuvent être très importantes d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, il faut différencier le compte de résultat et le solde budgétaire. Le solde budgétaire est établi sur la base des recettes encaissées dont sont déduits les crédits de paiement. Il tient compte des enveloppes de fonctionnement, de la masse salariale et des investissements. Le compte de résultat, quant à lui, reprend uniquement les recettes et les dépenses de fonctionnement, ainsi que la masse salariale.

Vivien QUEMA

Je prône personnellement un pilotage par la capacité d'autofinancement, de manière justement à éviter les fluctuations erratiques de la trésorerie. Le conseil d'administration fixerait une CAF pluriannuelle, à un niveau permettant à l'établissement de fonctionner, et dont découleraient ensuite tous les autres indicateurs. Ce système permet de maximiser les investissements dont les conséquences sont favorables sur le fonctionnement (rénovation énergétique par exemple) et de ne pas thésauriser inutilement.

Christine GOCHARD

Le pilotage par la CAF est effectivement pratiqué de manière habituelle dans les entreprises.

Stéphane MANCINI

A long terme, le résultat des projets devrait être nul ; or force est de constater que ce n'est pas le cas.

Pascal MIOCHE

Je m'étonne que de telles variations budgétaires puissent survenir d'un conseil d'administration à l'autre. Comment mieux prévoir les encaissements et les décaissements, de manière à pouvoir prendre des décisions éclairées ?

Christophe BEGUINET

Nous pourrions envisager la création de comités spécialisés sur ces questions qui n'arrivent pas à être traitées dans le cadre du Conseil d'administration.

Christine GOCHARD

Je note votre suggestion.

Vivien QUEMA

Les prédictions sont effectivement imprécises, d'où la nécessité de travailler sur d'autres modèles permettant de les affiner. Néanmoins, l'Etat prend un certain nombre de décisions qui s'imposent à nous avec très peu d'anticipation. Prenons l'exemple de la complémentaire santé, qui sera instaurée en avril 2026 : personne ne sait aujourd'hui le montant qui sera à la charge des établissements. Cela a été également le cas du CAS Pensions, dont le financement n'a été décidé que très tardivement. La loi de programmation de la recherche (LPR) ou la dévolution du patrimoine, qui devrait arriver en 2035, restent également très floues.

Pascal MIOCHE

Je peux vous assurer que les entreprises sont également confrontées à des décisions de l'Etat qu'elles ne maîtrisent pas.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif tel que présenté. »

La délibération recueille 1 abstention et 8 voix défavorables. La délibération est adoptée à la majorité.

d. Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026 (information)**Étienne GHEERAERT**

Ce dialogue s'inscrit dans la politique générale de l'UGA, qui publie sa lettre d'orientation budgétaire avant que chaque établissement-composante vote son dialogue d'orientation budgétaire en cohérence avec la lettre de l'université.

Il se trouve, pour des questions de calendrier, que la lettre d'orientation budgétaire de l'UGA n'a pas encore été validée par le Conseil d'administration de l'UGA. Le DOB peut par conséquent être discuté aujourd'hui, mais il ne pourra pas faire l'objet d'une délibération avant le 10 juillet.

Geoffroy ENJOLRAS

Le DOB constitue le premier acte de la construction budgétaire et consiste en un dialogue entre Grenoble INP – UGA et ses composantes et services. Le processus commence en avril et se termine lors du vote du budget 2026.

La construction budgétaire tient compte de la dynamique de redressement, mais également de la transformation de l'établissement, avec le plan de transformation qui se focalise en ce moment sur la finance (recettes des contrats de recherche, recettes des frais de scolarité, contrôle interne, pilotage budgétaire et comptable, trésorerie, élaboration budgétaire), et du nouveau modèle économique et financier.

Ce DOB s'inscrit dans un contexte externe peu lisible, marqué par des tensions douanières et une baisse de la croissance mondiale, mais également par une inflation en baisse et une baisse du coût des fluides.

La situation nationale se stabilise, avec le vote du budget 2025 après une période de flottement, mais le déficit de la France reste très important et engendrera probablement des mesures d'économie pour 2026.

Les enjeux pour l'enseignement supérieur sont les suivants :

- une subvention pour charge de service public notifiée tardivement ;
- un CAS Pensions compensé intégralement, mais des incertitudes sur le financement des nouvelles mesures, notamment la protection sociale complémentaire des agents publics ;
- de nombreuses universités en déficit et/ou avec une trésorerie sous tension ;
- des incertitudes sur certaines politiques publiques (alternance, LPR).

Grenoble INP – UGA est un établissement dynamique, qui supporte de nombreux projets et bénéficie de l'attractivité du site grenoblois. Les accréditations CTI et HCERES sont en cours de renouvellement. L'établissement affiche sa volonté en matière de DD&RS.

Néanmoins, l'établissement fait face à une série d'exercices budgétaires déficitaires et à une insuffisance chronique d'autofinancement. Le fonds de roulement est en forte baisse et la trésorerie est aujourd'hui sous tension. Face à cette situation, un CRE a été mis en place en 2025 et montera en puissance au cours de l'année 2026, avec les effets en année pleine des mesures conjoncturelles et des mesures structurelles évoquées précédemment.

Les effets attendus de la mise en place du CRE sont une augmentation progressive du résultat, qui serait légèrement négatif de 0,48 million d'euros au BI 2026, alors qu'il serait négatif de 8,5 millions d'euros sans ces mesures. Le résultat est attendu positif à partir de 2027.

Concernant le fonds de roulement et la trésorerie, dont la situation a déjà été stabilisée depuis 2024, ils devraient de nouveau dépasser les seuils de soutenabilité à partir de 2026.

La cible budgétaire pour 2026 fait état d'un résultat négatif de 0,48 million d'euros, d'un fonds de roulement de 2,757 millions d'euros, soit 7 jours de fonctionnement, et d'une trésorerie de 14,224 millions d'euros, soit 34 jours de fonctionnement.

Des instances de suivi ont été mises en place :

- réunions mensuelles regroupant les principaux services de l'établissement et des représentants des composantes et de l'équipe politique ;
- point régulier sur les finances dans les réunions du directoire ;
- création d'une vice-présidence finances sur un créneau dédié les jeudis après-midi ;
- dialogues collectifs et individuels.

La démarche de construction budgétaire se base sur les comptes financiers 2024, qui correspondent au dernier exercice réalisé, et sur le budget 2025, qui constitue la dernière référence à jour.

Le suivi des mesures CRE a été intégré, de manière à prendre en compte l'abandon de certaines mesures et l'arrivée de recettes supplémentaires.

Un fichier de synthèse budgétaire et de simulation permet de construire le budget de l'établissement : il prend en compte les écarts entre le budget 2026 et les références précédentes sur les principaux postes budgétaires, il simule les ajustements par postes et composantes ou services pour atteindre la cible budgétaire et documente les hypothèses retenues.

Le dialogue de gestion se déroule lors de temps d'échanges individuels et collectifs, en utilisant les données du nouveau modèle économique et financier.

Patrick GUILLOU

Vous mentionnez le fait que la situation nationale se stabilise, mais cette affirmation me semble trop optimiste, compte tenu des nouvelles mesures que l'Etat envisage de mettre en place.

Les termes « insuffisance chronique d'autofinancement » me semblent également très optimistes. L'établissement fait plutôt face, selon moi, à une insuffisance chronique de financement.

Enfin, quel est votre niveau de confiance dans ce CRE ?

Geoffroy ENJOLRAS

Je suis de nature optimiste et j'ai confiance dans la capacité de l'établissement à respecter la direction qu'il s'est donnée. Nous trouverons les moyens de redresser la situation financière et de renouer avec l'équilibre, dans une situation nationale stabilisée au niveau politique, mais qui reste par nature instable.

Stéphane MANCINI

Le dialogue d'orientation budgétaire s'inscrit dans la politique générale de l'UGA. Je regrette par conséquent l'absence de Yassine Lakhnech, président de l'UGA, qui n'a pas participé à un Conseil d'administration de Grenoble INP – UGA depuis un an. Quel est l'état des relations entre Grenoble INP – UGA et l'UGA ? Peuvent-elles influencer le financement de l'établissement ?

Vivien QUEMA

Les relations sont excellentes et n'ont aucune incidence sur le financement. L'établissement est une personnalité morale et juridique qui reçoit ses moyens de fonctionnement directement de sa tutelle. Aucun euro ne transite par l'UGA.

Le budget et les orientations budgétaires et stratégiques de l'établissement font l'objet d'une discussion préalable afin de s'assurer qu'ils sont fidèles à ceux du grand établissement.

e. Rapport annuel de performance (RAP) 2024 (délibération)**Christine GOCHARD**

Les documents très détaillés ont été envoyés à tous les administrateurs. Je vous propose par conséquent de présenter uniquement les points saillants avant de laisser la place au débat.

Étienne GHEERAERT

Le RAP rassemble tous les indicateurs de performance de l'établissement. Je vais focaliser ma présentation sur deux indicateurs intégrés depuis mars, l'insertion professionnelle des diplômés et le bilan des émissions des gaz à effet de serre.

Le taux d'insertion professionnelle correspond au nombre d'étudiants en activité professionnelle, en volontariat ou en thèse par rapport au nombre d'étudiants en activité professionnelle, en volontariat, en thèse et en recherche d'emploi.

Le taux d'insertion professionnelle à six mois des ingénieurs est en baisse de 7 points par rapport à 2024, ce qui constitue un sujet d'inquiétude.

Isabella ZIN TOMASINO

Le taux d'insertion professionnelle des ingénieurs de Grenoble INP – UGA reste cependant supérieur de deux points au taux national, dans un contexte de forte diminution (- 8 %) du taux d'emploi des jeunes cadres de Pôle Emploi.

Le taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés d'un master ou de l'IAE reste également supérieur d'un point à la moyenne nationale.

Étienne GHEERAERT

Cette baisse du taux d'insertion professionnelle est à mettre en corrélation avec l'augmentation du taux de poursuite en thèse, signe que le marché de l'emploi se tend. Les entreprises préfèrent recruter des étudiants en thèse CIFRE plutôt qu'en CDI.

Isabella ZIN TOMASINO

Le taux de poursuite en thèse est le double de celui au niveau national.

Étienne GHEERAERT

La création de start-ups par les étudiants est en forte hausse, soutenue par InoPulse. En revanche, la création de start-ups par des personnels reste limitée.

Concernant le BGES (Bilan Gaz à Effet de Serre), la baisse significative de la consommation directe (scopes 1 et 2) est confirmée. Dans le bâtiment Pluriel, relativement ancien, les personnels du département humanités et pédagogie ont pris des initiatives visant à réduire leur impact environnemental et ont candidaté au concours Cube Etat, où ils ont fini en première position, sur 41 participants. Ils ont notamment obtenu la médaille d'or sur les économies d'énergie dans les bâtiments de la fonction publique à vocation d'enseignement.

Le scope 3, en revanche, continue à augmenter, en partie du fait de l'intégration de l'impact des voyages à l'étranger des étudiants à compter de 2024, impact qui se révèle significatif.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve le rapport annuel de performance 2024. »

La délibération recueille 5 abstentions et 0 voix défavorable. Elle est adoptée à la majorité.

f. Conseil des transitions – Proposition de nouvelles actions (délibération)

Christine BOUT DE L'AN

Le Conseil des transitions est composé de 30 membres tirés au sort, répartis au sein de six collèges représentant l'ensemble des personnels, étudiants et extérieurs. Huit sessions de travail ont eu lieu entre octobre 2024 et juin 2025, sur la thématique de la sobriété numérique.

En 2023-2024, treize thématiques avaient été identifiées par les membres du conseil des transitions. Sept avaient été explorées et avaient donné lieu à trente actions.

Robin SIGAUD

La thématique de la sobriété numérique a été élargie au numérique responsable, afin d'intégrer des problématiques éthiques et sociales. Les différentes journées de travail ont abouti à cinq actions, réparties entre deux axes se développant à partir d'une action-socle. Le premier axe porte sur les composantes numériques matérielles au sein de Grenoble INP – UGA, avec une première action consistant à mesurer et à évaluer les impacts du numérique et une seconde action consistant à proposer une gestion raisonnée des ressources numériques matérielles. Le deuxième axe aborde la question de la responsabilisation, avec une action de formation et de sensibilisation au numérique responsable et une action visant à impliquer les associations étudiantes sur le numérique responsable. L'action-socle consistera à allouer des ressources humaines au numérique responsable afin de mettre en cohérence les quatre actions précédentes.

Laëtitia MARTY

La première action propose d'évaluer les impacts du numérique présents et à venir au niveau de l'établissement. Elle intervient à la suite de réflexions sur le fait que

Grenoble INP – UGA possède un pôle très important d'infrastructures matérielles et logicielles qui consomment des ressources, en contradiction potentielle avec l'ambition régénérative de l'établissement. Il manque par ailleurs des informations et des indicateurs sur les projets en cours, tels que VerIT.

Les actions proposées sont les suivantes :

- mesurer l'efficacité énergétique des infrastructures et leur consommation électrique en vue de la réduire ou de récupérer la chaleur fatale ;
- mettre en place un groupe de travail avec les usagers et personnels afin de questionner l'IA et son impact ;
- étudier les opportunités de mutualisations, rationalisations et optimisations des solutions applicatives et des infrastructures numériques.

Les objectifs sont d'encadrer l'usage de l'IA générative, d'obtenir des données chiffrées et de rationaliser le nombre de solutions applicatives et d'infrastructures.

La deuxième action consiste à définir et mettre en œuvre une gestion raisonnée des ressources numériques matérielles, dans la mesure où le principal impact environnemental est généré par les achats de matériel informatique. Afin de diminuer cet impact environnemental et d'améliorer l'organisation et la gestion du parc informatique, il est proposé de définir une politique collective incluant la consolidation de l'inventaire du parc, la mutualisation de certains équipements, l'extension des garanties, l'achat de matériels reconditionnés, l'intégration de critères de durabilité et de sobriété dans les procédures d'achat, la réévaluation régulière des taux d'utilisation des machines, l'allocation de moyens RH pour la préparation, la maintenance et la réaffectation des appareils, les dons aux services publics et aux associations et la définition des filières de recyclage les plus adaptées.

Bastien MICHEL

La troisième action vise à définir et mettre en œuvre un plan de formation et de sensibilisation au numérique responsable, afin de répondre au constat d'une méconnaissance du devenir du matériel informatique et numérique, et d'une méconnaissance ou d'une non-prise en compte des impacts sociaux, écologiques et économiques du numérique.

Il est ainsi proposé d'informer les personnels sur la fin de vie des matériels informatiques et numériques, d'inclure dans le plan de formation des sensibilisations aux données stockées dans le cloud, aux impacts du score DD&RS, à l'usage raisonné et à la RGPD, et de dédier une ligne budgétaire à ces actions de formation/sensibilisation.

Les sensibilisations s'adresseraient à l'ensemble des personnels et des usagers de l'établissement. Certaines personnes pourraient suivre une formation spécifique plus poussée, de manière à pouvoir ensuite mener ces actions de sensibilisation.

La quatrième action est de faire des associations étudiantes des acteurs importants de sensibilisation et de vulgarisation sur le numérique responsable, afin d'accroître la prise de conscience globale des enjeux du numérique responsable. Le plan d'action détaillé suggère par exemple de réaliser un état des lieux des associations étudiantes sur le numérique responsable (NR), d'accompagner les étudiants grâce

à la présence d'un responsable NR et de mettre en place des amphis de sensibilisation lors de la première année.

Robin SIGAUD

L'action-socle consiste à doter l'établissement d'une personne en charge du numérique responsable, pour mettre en cohérence les quatre actions précédentes et regrouper les initiatives développées au sein des composantes, faire mieux connaître les différentes actions, s'interroger sur les usages et l'impact de l'IA et s'assurer du respect du RGPD.

Plusieurs sous-actions sont envisagées : aider à la conformité au RGPD, formaliser les rôles de chaque partie prenante interne, communiquer régulièrement sur l'avancement du plan et des actions NR, définir les cibles puis construire et appliquer les indicateurs NR, construire un cadre d'utilisation de l'IA, définir une politique NR pour prolonger la durée de vie des équipements, rationaliser le nombre de postes de travail et promouvoir les environnements open source.

Patrick GUILLOU

Je vous remercie pour ce travail, auquel j'ajouterai simplement un point à travailler concernant l'accessibilité.

Emmanuel MAITRE

Comment ces actions sont-elles articulées avec le CMA VerIT ?

Christine BOUT DE L'AN

Florence Maraninchi est venue apporter des éléments de réflexion au cours d'une session de travail du Conseil des transitions.

Robin SIGAUD

VerIT sera probablement partie prenante des actions qui seront votées par le Conseil d'administration et aidera à leur mise en place.

Valérie THEROND

Je participe depuis deux ans à ce Conseil des transitions et je tiens à saluer l'animation assurée par Christine Bout De L'an et son équipe. J'ai constaté que les participants étaient davantage sensibilisés à la question de l'environnement et des transitions que l'année dernière. Quinze personnes ont participé régulièrement, ce qui a permis de réfléchir sereinement et efficacement, et ont manifesté leur volonté de bénéficier de concertations supplémentaires.

Il me semble important de communiquer sur les très nombreuses actions et réflexions menées au sein de l'établissement autour des transitions.

Pascal MIOCHE

La sensibilisation au numérique responsable peut-elle aller porter sur la sphère privée (smartphone, PC portable personnel) ?

Christine BOUT DE L'AN

La réflexion porte sur les équipements de l'établissement, mais la sensibilisation à la durée de vie des équipements utilisés peut générer une prise de conscience plus globale et s'appliquer également dans la sphère personnelle.

Antoine LE GRAND

Je salue également le travail effectué et m'interroge sur la portée de la délibération. Approuvons-nous les actions proposées et/ou les moyens alloués pour les mettre en pratique ?

Laëtitia MARTY

Les moyens à mettre en œuvre restent à la discrétion du Conseil d'administration.

Étienne GHEERAERT

Comme pour les 22 actions précédentes, l'établissement s'engage à les réaliser, mais sans fixer de moyens ou de délais. Ces actions prendront par conséquent le temps qu'il faudra.

Romane DUBOIS

Quel est l'avancement des actions votées l'année dernière ?

Étienne GHEERAERT

Nous présentons rapidement l'avancement de ces actions à chaque conseil d'administration. Nous avons aujourd'hui privilégié les nouvelles actions, mais nous reprendrons ce point régulier dès le Conseil d'administration d'octobre 2025.

Laurent RUBALDO

Une chaire d'électronique durable va être mise en place. Il serait intéressant que le conseil des transitions se mette en relation avec les acteurs.

Christophe BEGUINET

Il existe probablement de larges économies à aller chercher dans le domaine privé. Je vous invite à vous intéresser aux travaux du Shift Project sur le numérique.

Vivien QUEMA

Je m'associe aux remerciements formulés pour le travail réalisé.

Christine BOUT DE L'AN

Je les transmettrai à Stéphanie Diligent, avec qui je coanime le conseil des transitions, et à Séverine Giroud, qui assure le suivi des actions.

Christine GOCHARD

Je m'associe aux félicitations exprimées par les administrateurs pour cet ensemble cohérent d'actions, incarné et porté par une équipe.

Christine BOUT DE L'AN

Nous nous sommes inspirés d'un jeu conçu par Marie-Laurence Caron et avons été soutenus par des interventions extérieures et des réflexions interpersonnelles.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve les actions proposées par le Conseil des transitions :

- *Evaluer les impacts du numérique présents et à venir au niveau de l'établissement,*
- *Définir et mettre en œuvre une gestion raisonnée des ressources numériques matérielles,*
- *Définir et mettre en œuvre un plan de formation et de sensibilisation au numérique responsable,*
- *Faire des associations étudiantes sur le numérique des acteurs de sensibilisation et de vulgarisation importants,*
- *Se doter d'une personne en charge du "Numérique responsable". »*

La délibération recueille 1 abstention et 0 voix défavorable. Elle est adoptée à la majorité.

Étienne GHEERAERT

Les membres du Conseil des transitions seront à renouveler prochainement. Je souhaite que nous arrivions à motiver les personnels, notamment les agents IATS.

La séance est interrompue de 15 heures 45 à 16 heures.

Christine GOCHARD

Je vous signale que Laurent DAVOUST a donné pouvoir à Étienne GHEERAERT.

3. Formation, recherche, valorisation**a. Accréditations CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) – Note d'orientation stratégique de l'établissement** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération)***Isabella ZIN TOMASINO**

La période de renouvellement de l'accréditation des sept écoles d'ingénieur de Grenoble INP – UGA, qui sera délivrée pour la période 2026-2023, vient de s'ouvrir. Les écoles travaillent actuellement à leur dossier d'auto-évaluation, qu'elles rendront à l'automne et qui comportent la demande d'accréditation, dans le cadre de la note d'orientation stratégique de l'établissement.

Cette dernière a fait l'objet de plusieurs itérations avec les directions des écoles, les directeurs des études et un certain nombre de chargés de mission. Elle se base sur le plan stratégique de l'établissement, la feuille de route régénérative et le plan de transformation de l'administration. Elle prend également en compte le contexte économique inédit dans lequel évolue l'établissement, caractérisé par des

transformations rapides de la société et l'apparition de nouvelles attentes socio-environnementales, le besoin d'une reprise de la souveraineté technologique, une forte transformation des métiers, une relocalisation des activités économiques et une volonté de réindustrialisation. Elle met en avant la synergie formation-recherche-innovation et la dynamique partenariale qui constituent l'ADN de l'établissement. Elle vise également à valoriser la richesse des écosystèmes grenoblois et valentinois, ainsi que le réseaux nationaux et internationaux.

Cette note d'orientation stratégique est organisée en quatre axes :

1. Accélérer les transitions environnementales, numériques et industrielles en positionnant Grenoble INP – UGA comme un acteur moteur d'une économie régénérative

- poursuivre l'adaptation des formations : créer ou renforcer des parcours spécialisés, mettre en œuvre des pédagogies innovantes, décroïsonner les écoles et les interconnecter avec d'autres formations de l'UGA, renforcer et diversifier l'offre de formation tout au long de la vie ;
- orienter les recherches en renforçant les liens entre les objectifs scientifiques et les enjeux de soutenabilité forte ;
- innover avec les acteurs des territoires et les partenaires socio-économiques autour de projets expérimentaux et dans des dynamiques de co-construction à impact positif.

2. Promouvoir un environnement de travail épanouissant et favorisant l'inclusion et la diversité

- accompagner le développement personnel des étudiants ;
- impliquer plus largement la communauté dans la transformation de l'établissement ;
- porter la vision de l'établissement dans les réseaux nationaux, européens et internationaux, ainsi qu'auprès des partenaires ;
- diversifier les voies d'accès à nos formations, consolider les dispositifs d'ouverture sociale et promouvoir les sciences et les technologies auprès des jeunes, et en particulier les publics féminins et défavorisés.

3. Renforcer le lien formation-recherche-innovation en promouvant la culture de l'impact

- continuer à ancrer la formation à et par la recherche, grâce notamment aux projets France 2030 – Compétences et métiers d'avenir, et aux projets structurants du site ;
- développer les chaires croisées formation-recherche autour des grandes transitions ;
- intégrer les dynamiques entrepreneuriales et d'innovation au cœur des parcours étudiants et développer une culture de l'innovation responsable et régénérative ;
- intensifier la synergie entre les écoles et les laboratoires, et développer les projets croisés entre ingénieurs et managers.

4. Développer les partenariats stratégiques et l'internationalisation

- renforcer le rayonnement international et positionner Grenoble INP – UGA comme un acteur européen majeur en formation, recherche et innovation, en développant l'alliance européenne Unite ! et en capitalisant sur les réseaux stratégiques pour porter les sujets et accroître la visibilité, l'attractivité et les partenariats de l'établissement ;
- poursuivre l'internationalisation des formations : exposition des étudiants et des personnels à l'international via des stages, des mobilités et des programmes conjoints, internationalisation « at home », hybridation pédagogique afin d'élargir notre accessibilité à l'échelle européenne, voire mondiale ;
- favoriser la réussite aux appels à projets et accompagner les enseignants-chercheurs et les chercheurs avec des dispositifs de soutien au montage et à la gestion de projets.

Christophe BEGUINET

Je vous remercie pour cette présentation, qui fait la part belle aux souhaits des jeunes, mais j'invite le Conseil d'administration à réfléchir aux besoins des filières industrielles qui doivent sous-tendre les formations mises en œuvre au sein de l'établissement.

Pascal MIOCHE

Je m'interroge de mon côté sur la manière d'aller chercher nos futurs étudiants dans les quartiers prioritaires de la ville, éventuellement en faisant appel aux associations qui travaillent sur ces sujets, telles que l'association Télémaque.

Isabella ZIN TOMASINO

Je prendrai en compte vos remarques pour recontextualiser la note d'orientation stratégique.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve la note d'orientation stratégique de l'établissement, concernant l'accréditation de la Commission des titres d'ingénieur. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- b. Politique d'innovation : projets de fin d'études recherche en entreprise (PFE)** *(présenté en CS, en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)*
- c. Calendrier pédagogique 2025/2026** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)*
- d. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation (Frais de candidature, droits d'inscription, exonérations, remboursements)** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)*
- e. Soutenabilité des formations par apprentissage : demande de prise en charge partielle du reste à charge par les entreprises** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération)*

Isabella ZIN TOMASINO

Grenoble INP – UGA propose douze filières par apprentissage en ingénierie ou master STS, pour environ 460 apprentis par an et 11 parcours de master par apprentissage en management, avec environ 205 apprentis par an. L'établissement s'appuie sur 3 CFA. Le coût d'un apprenti est compris entre 11 000 et 23 000 euros par an. Ce coût est en partie pris en charge par les contributions des entreprises et de l'Etat via les OPCO, pour un montant compris entre 6 000 et 11 000 euros par apprenti et par an. Le reste à charge pour l'établissement s'établit donc entre 4 000 et 13 000 euros, selon les filières.

Cette situation de formation à perte n'est pas soutenable. L'établissement demande par conséquent que le reste à charge soit partagé avec les entreprises, afin d'assurer la qualité des formations et le suivi pédagogique, voire l'existence même de certaines formations, et de maintenir un coût net faible et un ROI intéressant pour les entreprises.

Les tarifs proposés font état d'un reste à charge pour les entreprises compris entre 1 500 et 4 500 euros, avec des réductions pour les entreprises partenaires des écoles, ainsi que pour les TPE et les PME.

Une tarification différente est appliquée pour Grenoble – INP Esisar, UGA, dont le territoire est moins dynamique que celui de Grenoble, et pour Polytech Grenoble – INP, UGA, qui entre en concurrence directe avec Polytech Annecy.

La CEVU s'est prononcée favorablement à l'unanimité, mais la Commission permanente a souhaité que le sujet soit discuté en Conseil d'administration.

Stéphane MANCINI

Comment le reste à charge de l'établissement, qui s'établit en moyenne à 3 000 euros par apprenti, est-il financé ?

Isabella ZIN TOMASINO

Il est financé par l'établissement et vient accroître son déficit.

Emmanuelle PERRET

Je comprends l'enjeu budgétaire de l'établissement et j'ai conscience des efforts réalisés pour intégrer toutes les typologies d'entreprises, mais je reste opposée à ce principe de reste à charge partagé avec les entreprises.

La situation se dégrade depuis la réforme de la formation professionnelle, voulue par l'Etat pour favoriser l'apprentissage mais dont les mesures ne cessent de montrer le contraire.

Christophe BEGUINET

Je partage la nécessité de trouver un équilibre. Ce n'est pas à l'école de supporter l'entièreté du reste à charge, mais plus les entreprises en prendront à leur charge, moins le nombre d'apprentis sera élevé.

Vivien QUEMA

L'Etat souhaite flécher les apprentissages vers les formations de niveau inférieur au bac+5. Associé à la modulation des droits d'inscription, ce souhait va vers une contribution des plus aisés, au sein de la société civile, mais également au sein des entreprises.

Emmanuel MAITRE

Je m'associe à la nécessité de financer ces formations de manière équilibrée, mais j'entends la problématique des entreprises. Nous pourrions envisager que les entreprises et les établissements supérieurs portent un message commun au niveau national sur l'augmentation du NPEC.

Delphine RIU

Toutes les écoles ont voté favorablement le principe du partage du reste à charge et les tarifs proposés.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve la demande de prise en charge partielle du reste à charge par les entreprises, à compter de la rentrée universitaire 2025. »

La délibération recueille 1 voix défavorable et 0 abstention. Elle est adoptée à la majorité.

- f. Règlement-cadre des études et des examens du cycle ingénieur et du cycle ingénieur en alternance 2025/2026** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)*
- g. Règlement-cadre des études et des examens du cycle master 2025/2026** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)*
- h. Evolution de la charte ENGAGE** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)*
- i. Règlement intérieur des stagiaires et apprentis du Département formation professionnelle (DFP)** *(présenté en CEVU, en CSA et en CP) (délibération simplifiée)*
- j. Modification de l'intitulé du master Génie civil parcours international Hydraulics and Civil Engineering (HCE) de Grenoble INP – Ense3, UGA** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)*
- k. Modification de l'intitulé du master Sciences et Génie des Matériaux parcours Bioraffinerie et biomatériaux de Grenoble INP – Pagora, UGA** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)*
- l. Modification de l'intitulé du master Management de l'innovation de Grenoble IAE – INP, UGA** *(présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)*

4. Affaires financières

- a. Don en nature de la société Schneider à l'école Grenoble INP – Ense3, UGA** *(présenté en CP) (délibération simplifiée)*
- b. Prise de participation au capital de la SAS SuperGrid Institute 2025 pour 2024** *(présenté en CP) (délibération simplifiée)*
- c. Marché relatif à l'acquisition d'un microscope double faisceau MEB-FIB et ses accessoires** *(présenté en CP) (délibération simplifiée)*
- d. Admission en non-valeur** *(présenté en CP) (délibération simplifiée)*
- e. Sorties de biens immobilisés de l'inventaire** *(présenté en CP) (délibération simplifiée)*

5. Ressources humaines

a. Schéma directeur des ressources humaines (SDRH) 2025/2030 (présenté en CSA) (délibération)

Étienne GHEERAERT

L'UGA souhaite rendre lisible les grands axes de sa stratégie RH. La volonté est de proposer des orientations et des actions communes à l'UGA et à ses établissements-composantes, conformes à leurs enjeux et à leurs moyens, tout en mettant ses personnels au cœur d'une dynamique porteuse de sens.

La démarche a commencé par une enquête qui se déroule tous les deux ans sur le bien-être, la qualité de vie au travail et les conditions de travail. 3 600 personnels ont répondu, donnant ainsi une image fidèle et précise des points forts et des points faibles de l'établissement. Un premier schéma directeur a été élaboré sur cette base, présenté au directoire de l'UGA, en conférence sociale puis en CSA pour être amendé.

Cinq axes ont été définis :

- développer l'attractivité et attirer les talents, avec un point saillant autour des marques employeurs de manière à valoriser la diversité de l'UGA en s'appuyant sur les établissements-composantes ;
- promouvoir l'égalité, la diversité et la transformation écologique, chacun de ces items bénéficiant de leur propre plan d'action, relatif respectivement à l'égalité hommes-femmes, aux personnes en situation de handicap et aux mobilités douces ;
- améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des personnels ;
- déployer une gestion des emplois et des parcours professionnels ;
- transformer la fonction RH.

Valérie THEROND

L'attractivité et la rétention des talents sont également des enjeux pour les entreprises privées, mais il me semble que Grenoble INP – UGA pourrait s'appuyer sur sa spécificité d'établissement public et sur ses missions particulières.

Emmanuel PASTUREL

La volonté de rendre visible et de valoriser les atouts de l'UGA, dans le premier objectif du premier axe, porte effectivement sur les missions de service public, même si elles ne sont pas détaillées.

Le schéma directeur qui vous est présenté est élaboré pour quatre ans, mais des priorités annuelles, collectives et par composante, seront ensuite définies de manière plus précise.

Stéphane MANCINI

Les principes proposés peuvent difficilement être remis en cause, mais les emplois des enseignants-chercheurs et des IATS sont très différents, avec des temporalités, des missions, des rémunérations et des évolutions de carrières tout à fait spécifiques.

En outre, ce schéma directeur se télescope avec le CRE, qui vient limiter sa mise en œuvre concrète.

Étienne GHEERAERT

Le schéma directeur court jusqu'en 2030, alors que le CRE devrait être achevé d'ici 2027. Par ailleurs, les évolutions proposées tiennent compte de la diversité des personnels. Enfin, nous poursuivrons le dialogue avec les organisations syndicales en septembre, afin de déterminer notamment les actions prioritaires.

Patrick GUILLOU

La politique indemnitaire est jugée attractive par l'administration, alors qu'elle constitue un frein important à la mobilité du fait de la perte de primes associées à des missions spécifiques. Nous regrettons que la reconnaissance de l'expertise soit liée à un poste et non à une personne.

Étienne GHEERAERT

C'est en mettant en place des actions visant à favoriser la mobilité au sein de l'UGA que nous pourrions identifier et lever d'éventuels points bloquants. Je rappelle également que la politique indemnitaire est identique, à l'euro près, entre l'UGA et nous.

Christine GOCHARD

Ce SDRH a suscité des avis partagés en CSA et des commentaires qui ont été intégrés à la présentation.

Délibération portée au vote

« Le conseil d'administration approuve le Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRD) de l'UGA 2025-2030. »

La délibération recueille 8 voix défavorables et 2 abstentions. Elle est approuvée à la majorité.

b. Schéma directeur pluriannuel handicap (SDPH) 2025/2030 (présenté en CEVU et en CSA) (délibération)

Anne VILCOT

Les quatre établissements-composantes ont cette année mis en commun leurs forces, leurs idées et leurs innovations. Un comité de pilotage a réuni un certain nombre d'intervenants, sachant que la question du handicap au niveau de l'UGA est portée par plusieurs vice-présidences (étudiante, RH, patrimoine et numérique).

Ce SDPH comporte trois volets, déclinés en plusieurs axes chacun. L'enjeu du volet Etudiant est d'assurer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans un contexte de hausse très forte, depuis plusieurs années, du nombre d'ESH, de la diversification des types de handicap et d'apparition de situations individuelles de plus en plus complexes. Quatre axes sont présents : renforcer l'accueil et l'accompagnement des ESH, rendre les formations plus

accessibles aux ESH, faciliter la participation à la vie étudiante et de campus, sensibiliser et former. Le service accueil et handicap, partagé au niveau de l'université grenobloise, se doit de revoir ses processus de prise en charge, en tenant compte notamment de suggestions des étudiants eux-mêmes.

Le volet Personnel répond à des enjeux de société (favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et rappeler la responsabilité employeur) et à des enjeux de cadre de vie au travail (assurer la prise en charge du handicap, accompagner la gestion de compétences, la progression de carrière et le vieillissement de la population). Il est notamment prévu de former les agents et les tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés, et d'inciter les enseignants à s'autoformer sur le sujet.

Le volet Numérique et patrimoine doit d'une part répondre aux exigences de la réglementation en matière d'accessibilité des sites publics numériques aux personnes en situation de handicap (sites web, intranets et outils numériques), via la formation des webmasters et des contributeurs, et d'autre part poursuivre la mise en œuvre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) de l'établissement, dans la rénovation comme dans les nouvelles constructions.

Pascal MIOCHE

Concernant les troubles neurologiques, l'association La Pépinière des Talents pourrait nous accompagner. 20 % de la population souffrent de ces troubles, révélés la plupart du temps lors d'un burnout. La prévention est par conséquent extrêmement importante.

Anne VILCOT

Nous travaillons avec l'association Atypie-Friendly, qui a par exemple développé des courts-métrages de sensibilisation à l'autisme. Nous avons conscience de la nécessité de nous appuyer sur des experts.

Emmanuel PASTUREL

Le SDPH s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'établissement dans ce domaine. La cible de 6 % de personnels en situation de handicap n'est pas encore atteinte, mais nous avons progressé de 4 % en 2021 à 5,45 % en 2024 alors que la moyenne nationale dans les entreprises privées est de 3,6 %.

Anne VILCOT

Les actions portent leurs fruits, notamment au travers de la reconnaissance d'une situation de handicap et des aménagements de postes.

4 % des étudiants sont en situation de handicap, mais il existe une forte disparité entre les écoles et entre La Prépa et les écoles. Nous constatons également que le recrutement des étudiants en situation de handicap est plus local que celui des étudiants en général.

Vivien QUEMA

Je tiens à remercier Anne Vilcot pour le travail réalisé et je suis fier, à titre personnel, que l'établissement soit actif sur ce sujet de l'inclusion et de la diversité.

Christine GOCHARD

Le CSA a voté favorablement ce SDPH par quatre voix favorables et trois abstentions, abstentions qui ont porté non sur le contenu du schéma, mais sur le manque de moyens nécessaires pour porter les actions décrites.

Le CEVU a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve le Schéma Directeur Pluriannuel Handicap 2025-2030. »

La délibération recueille 4 abstentions et 0 voix défavorable. Elle est approuvée à la majorité.

c. Plan d'Actions relatif à l'Egalité hommes-femmes 2025/208 (PAE)
(présenté en CEVU et en CSA) (délibération)

Anne VILCOT

Le groupe de travail commun aux quatre établissements-composantes s'est réuni six fois, sur six thématiques différentes pour aboutir à un plan en sept axes, quatre axes imposés par la réglementation, deux axes complémentaires en lien avec les orientations du MESR et un axe additionnel :

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et emplois ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes ;
- garantir la mixité des métiers et des formations ;
- agir en faveur de la santé des femmes ;
- garantir une gouvernance et une culture commune de l'égalité.

Au sein de l'axe 6, une action consistera à instaurer un congé gynécologique pour les personnels et les étudiants. Les étudiants doivent aujourd'hui présenter un certificat médical en cas d'absence, mais compte tenu de la difficulté d'obtenir un rendez-vous médical, il pourrait être proposé de se baser sur la confiance et de travailler sur la base d'un certificat médical annuel.

Pour les personnels, le congé gynécologique inclurait les règles douloureuses, l'endométriose, la pré-ménopause et la ménopause. La réglementation actuelle ne permet cependant pas de l'instaurer, ce qui justifie la poursuite des démarches au niveau national.

Nicolas RUTY

Comment informer les étudiantes de ce nouveau droit ? Elles risquent de ne pas savoir qu'elles peuvent demander un certificat annuel à leur médecin.

Anne VILCOT

Nous travaillons dans un premier temps sur la gestion administrative. Il est probable que ce congé ne sera pas en place en septembre 2025.

Oliwia KURTYKA

Le fait que le certificat médical soit nominatif ne peut-il pas constituer un frein ?

Anne VILCOT

L'idée n'est pas que le professeur connaisse la cause de l'absence de l'étudiante. Une personne de l'administration sera nécessairement au courant, mais l'information ne circulera pas.

Christine GOCHARD

Le PAE a été voté favorablement à l'unanimité en CSA et en CEVU.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve le Plan d'Actions relatif à l'Egalité Femmes-Hommes 2025-2028. »

La délibération est approuvée à l'unanimité.

d. Plan de mobilité durable (présenté en CSA et en CP) (délibération)

- e. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) C2 – Ajustement du référentiel des fonctions 2025/2026 (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**
- f. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) C3 – Validation des critères et du quota (présenté en CSA et en CP) (délibération)**
- g. Mise à jour du dispositif de modulation des heures de services d'enseignement (présenté en CSA et en CP) (délibération)**
- h. Nouvelle grille de rémunération des contractuels de recherche (présenté en CSA et en CP) (délibération)**
- i. Dispositif prime de résultat – Campagne 2025 (présenté en CSA et en CP) (délibération)**
- j. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Evolution de la délibération (présenté en CSA et en CP) (délibération)**

6. Affaires réglementaires

a. Délégation d'attributions du Conseil d'administration à l'administrateur général (délibération)

Cécile GROS

Le décret prévoit que le Conseil d'administration peut déléguer à l'administrateur général un certain nombre de ses attributions. Il est proposé d'ajouter la possibilité de signer les adhésions et cotisations jusqu'à 150 000 euros.

Grenoble INP – UGA adhère par exemple au réseau Curie, pour 700 euros, au CAESUG, qui correspond au CE de l'établissement, pour 129 840 euros, ou à la conférence des grandes écoles, pour 41 000 euros.

Antoine LE GRAND

Serait-il possible que cette délégation ne soit appliquée que pour les renouvellements d'adhésion et les nouvelles cotisations inférieures à un certain montant, par exemple 5 000 ou 10 000 euros ? Donner carte blanche jusqu'à 150 000 euros pour une nouvelle adhésion me semble trop élevé.

Cécile GROS

Le risque est que de nombreuses adhésions soient présentées au Conseil d'administration.

Alexa CHEVALLET

Ce fonctionnement risquerait également de retarder les adhésions puisque le Conseil d'administration ne se réunit qu'une fois par trimestre. La majorité des adhésions représente de tout petits montants.

Christine GOCHARD

Il pourrait être utile de trouver un compromis entre l'efficacité et la visibilité donnée au conseil d'administration.

Stéphane MANCINI

La liste des adhésions et des montants est-elle disponible ?

Alexa CHEVALLET

Tout à fait.

Stéphane MANCINI

Nous pouvons dans ce cas exercer un contrôle *a posteriori* plutôt qu'*a priori*.

Christine GOCHARD

Je vous propose de voter la délibération telle qu'elle est inscrite et de faire un retour sur la liste des adhésions et les montants.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve la délégation d'attributions du conseil d'administration à l'administrateur général, telle que présentée en séance. »

La délibération recueille 2 voix défavorables et 0 abstention. Elle est approuvée à la majorité.

b. Installation de la Commission homologation systèmes d'information
(présenté en CP) (délibération simplifiée)

c. Règlement intérieur de Grenoble INP – Pagora, UGA – Mise à jour
(présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)

7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général
(présenté en CP) (pour information)

Ce point n'appelle pas de commentaires.

8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (tour de table)

Étienne GHEERAERT

Le prochain Conseil d'administration ordinaire aura lieu le 23 octobre 2025, mais un Conseil d'administration extraordinaire se tiendra le jeudi 10 juillet 2025 de 13 heures 30 à 14 heures 30 en visioconférence. Le quorum est particulièrement important, car certains sujets devront absolument être validés.

Cécile GROS

Les sujets à valider porteront sur le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances et le DOB.

Isabella ZIN TOMASINO

Nous ajouterons un point sur les tarifs d'apprentissage si le décret paraît comme prévu le 1^{er} juillet 2025.

Stéphane MANCINI

Je souhaiterais un point détaillé sur le plan de transformation et l'intervention du cabinet Eurogroup, les différentes mesures mises en œuvre, le processus, le résultat et l'impact par rapport au gain initial affiché.

Étienne GHEERAERT

Ce point était prévu lors de la séance d'aujourd'hui. Il a été retiré compte tenu de la lourdeur de l'agenda, mais il sera reprogrammé en octobre.

Oliwia KURTYKA

Un retour sur les actions mises en place par le Conseil des transitions serait intéressant.

Étienne GHEERAERT

Nous avons d'ores et déjà prévu de l'inscrire à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures 25.